



Le nouvel ordre territorial sud-africain : bilan et enjeux

Sylvain Guyot

► To cite this version:

Sylvain Guyot. Le nouvel ordre territorial sud-africain : bilan et enjeux. Etudes, 2006, 4053, pp.165-177. hal-00199140

HAL Id: hal-00199140

<https://hal.science/hal-00199140>

Submitted on 25 Apr 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sylvain GUYOT
UMR CNRS 6042 GEOLAB
Sylvain.guyot@unilim.fr

Le nouvel ordre territorial sud-africain, entre réconciliation et renaissance

Si l'on consulte une carte de l'Afrique du Sud datée de 2006, que de changements depuis 1994 ! La nouveauté semble transcender les espaces et les échelles : provinces, métropoles, districts, municipalités, routes, parcs naturels, corridors économiques, toponymie... La nouvelle Afrique du Sud serait donc aussi une nouvelle réalité territoriale. En effet, la disparition de la géographie raciste de l'apartheid passe par la création d'un « nouvel ordre territorial ». Les territoires de l'administration sont bouleversés pour permettre une meilleure redistribution des richesses entre des espaces encore très divisés. Des mécanismes sont mis en place pour redistribuer les terres et dédommager tous les habitants spoliés par le passé. Des espaces attractifs autrefois marginalisés sont revitalisés (zones littorales et frontalières). Les toponymes rappelant en permanence l'ordre passé sont modifiés, du nom des rues à ceux des provinces.

Les raisons de ces transformations tiennent à la volonté du gouvernement de l'African National Congress, au pouvoir depuis 1994, de remplacer la géographie de l'apartheid par de nouvelles dispositions spatiales en conformité avec les nouveaux principes constitutionnels de 1996 : démocratisation à tous les niveaux, rejet du racisme, redistribution socio-économique, reconnaissance de la multiplicité des langues et des cultures, ouverture sur le monde.

Ces transformations territoriales ne sont pourtant pas toutes motivées par les mêmes objectifs. Si Nelson Mandela souhaitait la réconciliation entre les Blancs et les Noirs¹, Thabo Mkeki opte plutôt pour la Renaissance Africaine. Ces deux objectifs ont une portée idéologique et symbolique très forte. De plus, deux autres paramètres jouent aussi un rôle majeur dans ce dispositif : le libéralisme économique et la tentation d'un pouvoir hégémonique de la part de l'African National Congress.

Comment les objectifs de réconciliation et de renaissance se combinent-ils au libéralisme économique et aux stratégies politiques pour déboucher sur une nouvelle géographie, tiraillée entre héritages et changements ?

La réconciliation territoriale entre Blancs et Noirs

La dynamique de réconciliation sud-africaine ne concerne pas uniquement les victimes et les bourreaux du régime d'apartheid. Elle touche aussi le territoire sud-africain, profondément divisé par le règne hégémonique de la minorité blanche depuis les débuts de la colonisation européenne en 1652. Cette réconciliation passe par le recouvrement de la liberté de circulation pour tous sur l'intégralité du territoire sud-africain, le démantèlement des bantoustans, l'unification des territoires administratifs à tous les niveaux (provinces, municipalités) et la revitalisation d'espaces autrefois marginalisés.

¹ Les Noirs désignent en Afrique du Sud l'ensemble des populations spoliées par l'apartheid : les Africains, les Métis et les Indiens.

Les nouveaux territoires provinciaux et municipaux

Les nouvelles entités administratives aux échelles provinciale, régionale et locale tentent de réunir des zones blanches et développées, et des zones noires, pauvres et sous-équipées.

La réforme territoriale à l'échelle provinciale (carte 1) est mise en place en 1994. Elle voit, par exemple, la province blanche du Natal et le bantoustan KwaZulu fusionner pour constituer une province unique, le KwaZulu-Natal. En revanche, l'immense Province du Cap se sépare en trois nouvelles provinces : le Cap du Nord, le Cap de l'Ouest et le Cap de l'Est, en incorporant dans cette dernière les anciens bantoustans du Transkei et du Ciskei. Les redécoupages provinciaux donnent lieu à de nombreux arbitrages sur les limites, les dénominations et la question du fédéralisme. La question des limites provinciales a donné lieu à des conflits qui sont parfois encore loin d'être réglés. Par ailleurs, le « fédéralisme » sud-africain s'impose en trompe-l'œil. La plupart des revenus provinciaux proviennent de l'Etat central pour se diriger, de manière déconcentrée vers l'éducation ou la santé. L'ensemble des élus et des administrations provinciales sont donc dépendants de Pretoria mais disposent d'une certaine marge de manœuvre pour utiliser leurs fonds. Par exemple, la province du Gauteng a pu mener une distribution de traitements contre le SIDA beaucoup plus offensive et rapide que celle envisagée par le gouvernement de Thabo Mbeki.

Les nouvelles municipalités mises en place en l'an 2000 sont de grande taille et rassemblent des villes blanches, des townships et des zones rurales. L'objectif officiel est de rationaliser le système politico-administratif pour permettre de redistribuer les richesses sur tout le nouveau territoire municipal. La réconciliation passe donc par la solidarité territoriale. Toutefois, dans les faits, le nouveau découpage tend à renforcer les territoires déjà « gagnants » par le passé (provinces du Gauteng et du Cap de l'Ouest, grandes et riches municipalités métropolitaines) et à constituer de nouveaux territoires dépourvus de ressources réelles et donc fortement dépendants de l'Etat central (provinces du Limpopo et du Cap de l'Est, municipalités « rurales »). Parmi les espaces les plus défavorisés par le passé, ce sont donc surtout les townships (quartiers périphériques non-blancs) des grandes villes qui ont le plus bénéficié des péréquations financières mises en œuvre.

Ces réformes territoriales ont permis l'émergence d'une classe d'élus noirs constituant *de facto* une nouvelle élite politique, en particulier au sein de l'African National Congress (ANC). Le contrôle politique total des provinces a d'abord échappé à l'ANC en 1994 et 1999, au KwaZulu-Natal et au Cap de l'Ouest. Depuis les dernières élections générales de 2004, ce parti contrôle toutes les provinces, grâce à plusieurs stratégies politiques. Ces stratégies comprennent l'alliance avec le Nouveau National Party, réconciliant politiquement les « victimes » avec leurs « anciens bourreaux » et le « *floor crossing* » qui permet aux élus de changer de parti au cours de leur mandat à des moments bien déterminés. De plus, au niveau municipal, certains découpages peuvent être analysés en termes de stratégies purement électoralistes en faveur de l'ANC, comme à Durban et sur la côte sud du KwaZulu-Natal.

D'autres stratégies de réconciliation territoriale ont été élaborées en parallèle pour soutenir les espaces ruraux marginaux littoraux et frontaliers

La priorité donnée aux zones littorales et frontalières

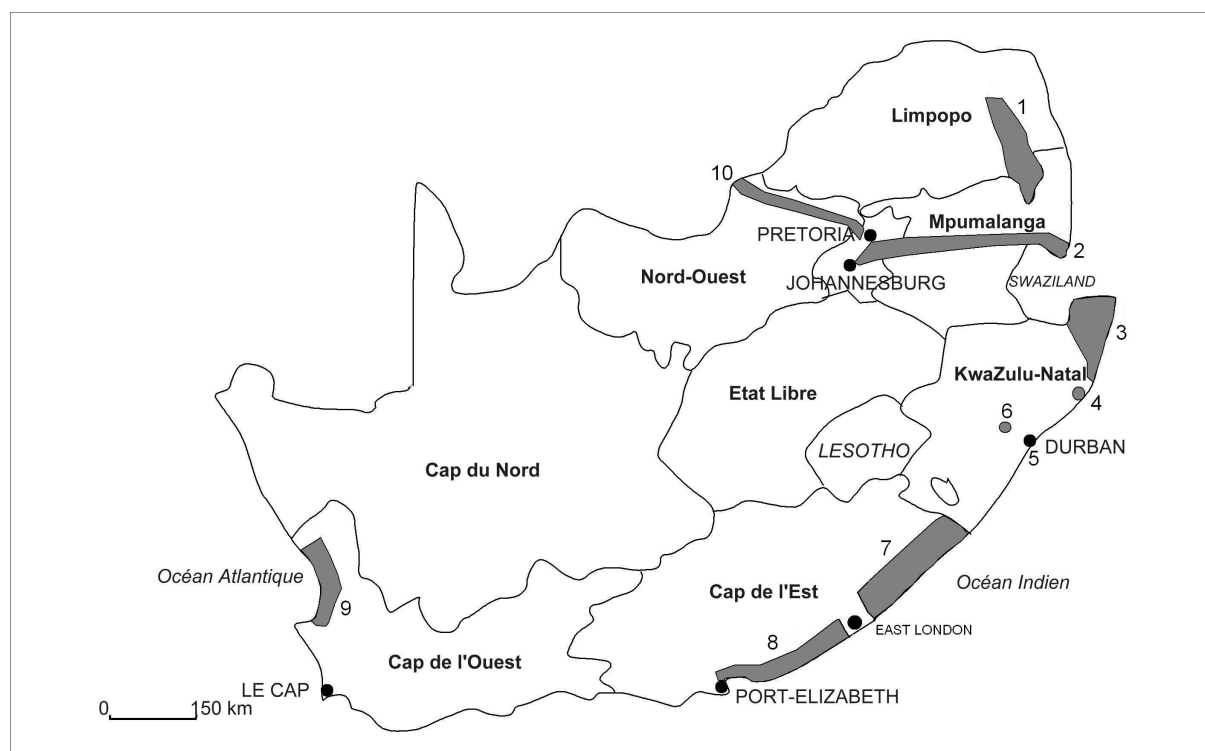
Le gouvernement sud-africain a incité le développement de l'industrie ou du tourisme balnéaire sur un ensemble d'espaces potentiellement gagnants et pouvant être moteurs. Cette discrimination territoriale positive permet de réconcilier les intérêts économiques des Blancs

qui contrôlent, en partie, les secteurs industriel et touristique avec le développement des services de base dans les espaces africains paupérisés.

Les SDI, « Initiatives spatiales de développement » (carte 1), sont pilotés à partir de la Banque de Développement de l'Afrique Australe en collaboration avec le gouvernement national. Ils sont chargés de revitaliser les zones transfrontalières et leur accès stratégique aux pays voisins (Corridor de Maputo). Ils participent aussi à la revitalisation touristique des zones littorales attractives, marginalisées par le passé dans le cadre territorial des bantoustans (Lubombo SDI pour le KwaZulu et Wild Coast SDI pour le Transkei). Ils peuvent aussi se localiser dans des zones urbaines et sont alors reliés aux IDZ « Zones de développement industriel ».

Les SDI permettent de relégitimer l'image de l'Etat central dans des territoires où le pouvoir local lui échappait parfois, comme c'est le cas au Maputaland (Lubombo SDI).

Carte 1 : Nouvelles provinces et SDI



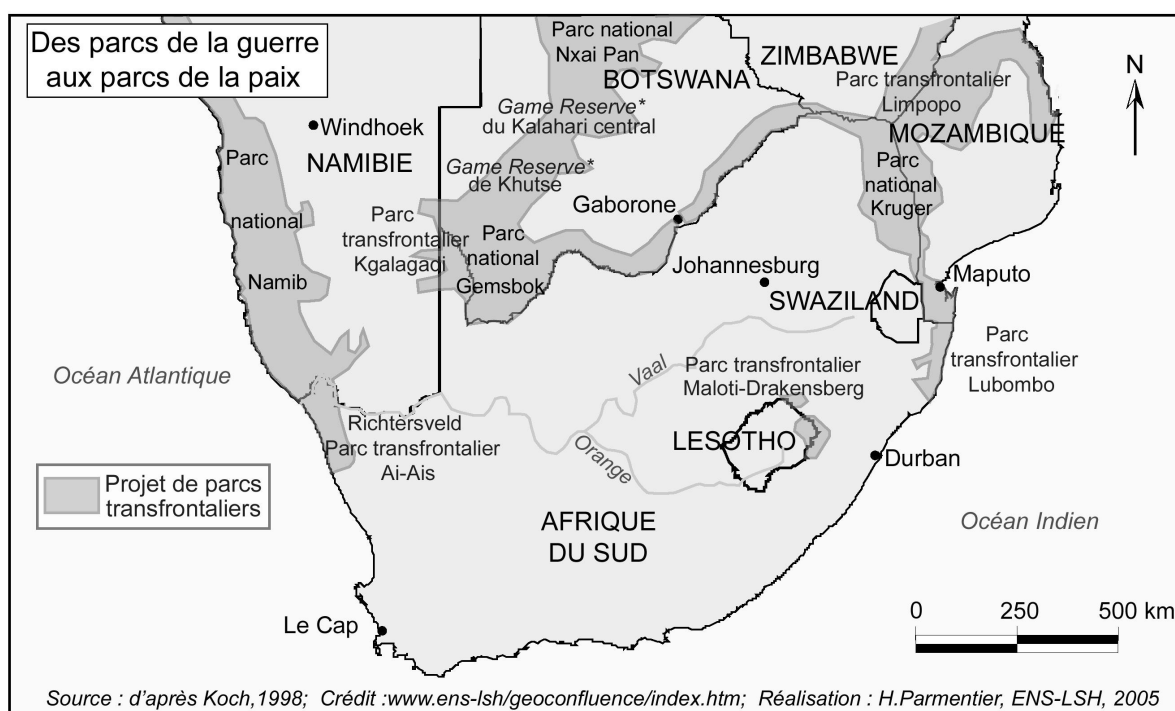
1- Phalaborwa SDI (industrie et tourisme) ; 2- Corridor de Maputo (industrie, agriculture et tourisme) ; 3- Lubombo SDI (agriculture et tourisme) ; 4- Richards Bay SDI et IDZ (industrie) ; 5- Durban SDI et IDZ (industrie) ; 6- Pietermaritzburg SDI (industrie et tourisme) ; 7- Wild Coast SDI (agriculture et tourisme) ; 8- Fish River SDI ; 9- West Coast SDI ; 10- Platinum SDI (Industrie et tourisme). Pretoria et Johannesburg sont dans la province du Gauteng.

En parallèle des SDI, les « parcs transfrontaliers de la paix » cherchent à promouvoir l'intégration régionale en Afrique australe, à multiplier les coopérations entre les pays grâce à une politique commune de conservation et de développement via le tourisme, et à réconcilier les Noirs avec les parcs naturels, véritables outils de ségrégation raciale pendant la colonisation. Ces « super parcs » naturels, réunissent les parcs préexistants de chaque côté des frontières nationales (carte 3). Il s'agit d'effacer les divisions régionales entre le régime de l'apartheid et les Etats de la Ligne de front (Mozambique, Botswana, Zimbabwe). Un tel

procédé concerne plusieurs régions transfrontalières : ainsi, le Great Limpopo Transfrontier Park réunit le parc Kruger sud-africain, le parc de Gaza au Mozambique et Gonarezhou au Zimbabwe.

Ces parcs ancrent donc l'Afrique australe comme zone majeure et innovante de la conservation de la nature dans le monde. Cela est en accord avec les discours tenus localement et internationalement sur le développement durable. De plus, les aspects sociaux, fondateurs de la politique post-apartheid, sont également présents : on met, bien sûr, l'accent sur le développement local engendré par le tourisme, toujours contrôlé par les Blancs, et la gestion participative avec les Africains, garante de bonne gouvernance.

Carte 2 : Les parcs transfrontaliers de la paix : une stratégie territoriale frontalière



La réconciliation territoriale sud-africaine permet certainement de construire une « nation arc-en-ciel » et de partager certaines ressources. Mais elle ne permet pas encore véritablement le « vivre-ensemble » qui est réservé à la partie la plus aisée et cultivée de la population qui peut se mélanger dans les quartiers les plus favorisés. En 2006, le président Thabo Mbeki ne fait plus de la réconciliation une priorité de sa politique mais prône plutôt une « entente économique efficace » sous fond de « Renaissance Africaine », qui devrait permettre, à terme, à la population africaine d'Afrique du Sud de recouvrir sa dignité dans le cadre d'un continent africain unifié.

L'Afrique du Sud à l'avant-garde de la Renaissance Africaine ?

La « Renaissance Africaine » est une des pierres angulaires du nouvel ordre territorial sud-africain depuis 1999. A la suite du président Mbeki, beaucoup d'hommes politiques et intellectuels noirs souhaitent puiser dans ce qui fait l'antériorité, la valeur et la force des sociétés africaines. C'est donc dans l'histoire « avant l'arrivée des Blancs » qu'il convient de puiser, en la réécrivant si nécessaire. Ce mouvement de Renaissance Africaine se veut panafricain. Il est relié, de manière assez contradictoire, à un nouveau contrat de développement, le NEPAD (New Partnership for African Development), fortement néolibéral

et économiquement centré sur les grandes puissances africaines (Afrique du Sud, Libye, Algérie...) et à l'unité politique africaine (L'Union Africaine). Le mot d'ordre de la 'Renaissance Africaine' vise l'ensemble des pratiques qui devraient encadrer le 'nouveau vouloir vivre ensemble' des sud-africains et qui doit être fondé sur les ressources humaines et culturelles africaines indigènes. La Renaissance Africaine semble remettre en cause le concept de nation arc-en-ciel car il pose la seule culture africaine comme nouveau référentiel national. Pour le moment, seuls des changements territoriaux « symboliques » (changements de toponymes) semblent en adéquation avec cette Renaissance Africaine. La question centrale de la redistribution des terres, véritable préalable à la « renaissance » aux yeux d'une majorité d'Africains, reste encore en suspens.

La redistribution foncière

La question foncière est cruciale dans un pays comme l'Afrique du Sud. L'attachement à la terre, terre des ancêtres ou terre des conquêtes, est partagé par tous les groupes de populations qui se sont ainsi forgés des histoires parallèles. Certains intellectuels africains pensent que l'Afrique du Sud ne pourra pas rentrer pleinement dans l'ère post-coloniale tant que la question de la terre ne sera pas réglée.

Il y a deux problèmes fonciers en Afrique du Sud. Le premier problème concerne l'inégale distribution des terres entre les Blancs et les Noirs, situation totalement héritée des politiques foncières de colonisation et d'apartheid. Tous types de terres confondues, 83% du territoire sud-africain appartient encore aux Blancs. Le second problème concerne les terres des bantoustans qui héritent d'une gestion dominée par les chefs traditionnels. Ces terres des bantoustans regroupent la majeure partie de la population rurale africaine d'Afrique du Sud. Elles sont très densément peuplées et souvent très dégradées (érosion, faible fertilité...). La réforme foncière est une des promesses principales de l'ANC lors de son arrivée au pouvoir en 1994. Elle apparaît nécessaire pour redresser les injustices liées aux déplacements forcés et à l'interdiction de jouissance des terres. Elle est également essentielle pour trouver une solution à la surpopulation dans certains ex-bantoustans. De plus, elle constitue la pièce maîtresse de la stratégie de développement, d'emploi et de redistribution du gouvernement. En 1994, l'objectif est de redistribuer 30% des terres en 5 ans. Le compromis trouvé sur la libéralisation économique de l'Afrique du Sud en 1996 (GEAR²) implique que la réforme foncière doit se faire dans le cadre du marché, en excluant toute forme d'expropriation « à la zimbabwéenne ». C'est le respect du principe « *willing buyer – willing seller* ». L'accès à la terre est possible mais doit se faire en fonction du prix du marché. Cela étant dit, trois programmes majeurs volontaristes conduits par l'Etat et reconnus par la Constitution de 1996 accompagnent cette réforme foncière : la restitution foncière, la réforme de la tenure foncière et la redistribution foncière³.

Le premier programme est mieux connu sur place sous le nom de « *settlement of land claims* ». En mars 1999, date butoir de dépôt des demandes, environ 70.000 demandes ont été émises. Seules les demandes « à la marge » concernant des terres appartenant à l'Etat ainsi que celles concernant les parcs naturels ont été véritablement résolues. Les plaignants récupèrent rarement leur terre, ou alors sous forme de trust cogéré. Le plus souvent, ils sont dédommagés financièrement.

² *Growth, Employment And Redistribution*. Tournant néo-libéral de l'ANC en 1996.

³ Anseeuw W., 2004, "La réforme foncière en Afrique du Sud: des résultats peu convaincants", in Guillaume P., Péjout N., Wa Kabwe-Segatti (dir.), *L'Afrique du Sud dix ans après : transition accomplie ?*, Johannesburg et Paris, IFAS-Karthala, pp. 133.

Le second programme, réforme de la tenure foncière, se butte à la résistance des chefs traditionnels dans les ex-bantoustans qui refusent les deux modalités de municipalisation et de privatisation des terres.

Le troisième programme, sur la redistribution foncière, permet aux populations désavantagées d'acquérir de la terre à l'aide d'une subvention publique. Avant 1999, le gouvernement a privilégié une politique foncière privilégiant la création d'une agriculture de subsistance. Après 1999, ses objectifs ont évolué vers la création d'une petite agriculture commerciale. Les résultats sont globalement décevants.

La lenteur de la réforme foncière est donc plus à rapprocher à la dynamique de réconciliation territoriale qui a permis de sortir pacifiquement de l'apartheid. Cela a favorisé l'émergence d'une élite noire, politique, mais pas du tout agricole. Pourtant seule une réforme foncière équitable et pacifique pourrait concrétiser aux yeux de la population un véritable sentiment de « renaissance africaine ». Pour atteindre autrement cet objectif de renaissance, le gouvernement de Thabo Mbeki a décidé d'investir prioritairement le champ très symbolique des changements de noms de lieux.

La néotoponymie

C'est la dernière réforme territoriale en date mise en place par le gouvernement sud-africain. Elle touche beaucoup plus aux représentations et aux identités des habitants que les précédentes. Plus culturelle que les autres réformes territoriales, la transformation toponymique est aussi un moyen pérenne pour le nouvel Etat sud-africain d'imprimer sa marque réformatrice sur les territoires et les lieux sud-africains.

Différents types de changements ou de créations de noms de lieux, espaces ou territoires coexistent aujourd'hui en Afrique du Sud à toutes les échelles : rue, quartier, village, ville, municipalité, district, province et pays. Ainsi, le nom du pays, cristalliseur de l'identité nationale, a fait l'objet de débats. C'est le gouvernement d'apartheid qui a instauré « la République d'Afrique du Sud (RSA) » comme toponyme officiel en 1963. Si d'un point de vue administratif on continue aujourd'hui à parler de RSA, le nom officiel est simplement « Afrique du Sud » (South Africa). Les membres du PAC (Pan Africanist Congress), parti africain d'extrême gauche, ont longtemps milité pour que l'Afrique du Sud se nomme Azanie, mais les responsables de l'ANC n'ont jamais accepté une telle proposition.

Des changements de toponymes sont limités aux rues et aux avenues, et à la correction des noms de ville mal épelés ou mal retranscrits par les colons. Ils vont s'amplifier d'ici 2006-2007 avec le début des négociations sur les processus de redénomination des noms de villes. Il faut noter aussi une apparition ex-nihilo massive de toponymes lors de la création des nouvelles municipalités en l'an 2000. Les noms de ces municipalités ont tendance parfois à prendre le pas sur le nom de la ville principale, comme Ethekwini pour Durban ou Tshwane pour Pretoria.

Un toponyme peut-il favoriser la cohésion sociale, légitimer les nouveaux pouvoirs en place qui ne veulent plus apparaître comme intérimaires, et diffuser de nouvelles valeurs basées sur des idéaux démocratiques et africains ? Ces objectifs peuvent être atteints en utilisant des toponymes « originels » existant avant l'arrivée des Blancs. En l'absence de sources fiables, quels noms choisir ? Une reconstitution des « origines » sud-africaines est en train de s'opérer. Souvent, on ne retrouve pas toujours des éléments vérifiables dans l'histoire orale des Ngunis (Zoulous, Xhosas, Sotho...) qui se sont installés en Afrique du Sud en qualité de peuples migrants. Les autorités sud-africaines vont aussi puiser dans le patrimoine des peuples

« aborigènes », aujourd'hui ultra minoritaires (les Khoisans), présents sur le territoire sud-africain depuis des millénaires, comme l'attestent les différentes gravures rupestres et le matériel archéologique. Les nouvelles autorités vont donc puiser dans des références africaines glorieuses « extra sud-africaines ».

Coega, nouvelle zone industrialo-portuaire du Cap de l'Est, à proximité de Port Elizabeth, émane d'une volonté du gouvernement sud-africain de développer une province délaissée par le régime d'apartheid. Le nom « Coega » est un mot *khoikhoi* qui signifie « eau souterraine ». Il est consensuel pour tous les résidents, car il puise dans un lexique ancien antérieur à toutes leurs histoires respectives. Ce projet de développement est surtout associé à un symbole fort, extra-sud-africain, très représentatif du contexte actuel de Renaissance Africaine, le « phare d'Alexandrie », en Egypte (voir brochure promotionnelle de Coega).

Conflits et confusions caractérisent l'exemple de Pretoria, la capitale politique de l'Afrique du Sud fondée en 1855 (référence faite à Pretorius, chef Voortrekker, symbole de la constitution identitaire afrikaner au XIXe siècle). L'aire métropolitaine municipale englobant Pretoria (comme centre de commandement) s'appelle maintenant « Tshwane », toponyme signifiant dans plusieurs langues africaines « nous sommes unis ». Le Central Business District continue pourtant à s'appeler Pretoria. Ce nom vient d'un chef Mushi qui s'est installé dans la zone de Pretoria plus de 100 ans avant l'arrivée des Boers. Les nouvelles autorités africaines ont donc tenu à réaffirmer leur antériorité spatiale face aux Blancs. Ce nouveau toponyme n'est-il que la marque de l'inscription territoriale des nouveaux élus africains ou correspond-il à une véritable attente de la population ? La taille importante du territoire métropolitain fait que peu de résidents auront à s'en servir dans le quotidien, sauf pour des questions politiques ou administratives. Ils continueront à employer les noms des différents quartiers de l'aire métropolitaine. Certains Noirs pensent que c'est une dépense inutile ou que cela va dévaloriser l'image internationale de la ville et les Afrikaners pensent que c'est une négation de leur histoire. Dans tous les cas, c'est la fin d'un symbole. Va-t-on maintenant parler au niveau international du gouvernement de Tshwane comme on parlait avant du gouvernement de Pretoria ?

Paradoxalement, en Afrique du Sud, l'usage de l'anglais se maintient, voire se développe. Cette langue s'impose comme la *lingua franca*. Les noms des deux grandes métropoles internationales sont conservés, Johannesburg et Cape Town, ainsi que les noms de plusieurs destinations touristiques fameuses (Garden Road, Wine Road, Table Mountain, et Kruger Park pour l'afrikaans). Au niveau local, pour des raisons de marketing territorial, ce sont parfois des toponymes anglais qui l'emportent, non sans créer certains conflits et confusions. La Renaissance Africaine semble vite sacrifiée sur l'autel du libéralisme !

L'Afrique du Sud est-elle sur la voie du communautarisme pacifique à base socioculturelle, perçue souvent comme un moindre mal après tant d'années de domination et d'oppression de la part des Blancs ? Chaque groupe, par la voix de tous ses membres ou de ses élus, va revendiquer ou défendre un toponyme pour préserver son identité, ses racines, ses symboles ainsi que ses représentations. Pourtant, la tendance actuelle est à une nouvelle homogénéisation toponymique favorable à la majorité africaine de la population et au pouvoir en place. Mais pour autant, cette homogénéisation, perçue par certains comme une nouvelle hégémonie émanant de l'ANC, est-elle synonyme d'un projet national fédérateur (élément parmi d'autres de la *nation building*) dans lequel tous les habitants pourraient se retrouver ? Deux périodes historiques contestées sont en jeu ici, la colonisation et le régime d'apartheid.

Faut-il, comme le recommande Nelson Mandela⁴, pardonner⁵ et oublier (*forgive and forget*), ou bien, pardonner et se souvenir ? La néotoponymie actuelle en Afrique du Sud hésite entre ces deux objectifs. Cet « oubli toponymique » est marqué par une recherche de références antérieures, parfois plus neutres (la référence aux Khoisans) ou extérieures au pays. Cette application des principes de la Renaissance Africaine à un patrimoine toponymique nourri de symboles, de représentations et traversé par des identités multiples, est-elle en mesure d'apaiser les déceptions, les craintes et les tensions d'une partie des citoyens sud-africains ? Au-delà des idées de réconciliation et de renaissance, c'est à un véritable « nouveau » socio-économique qu'aspirent bon nombre d'habitants.

Entre réconciliation et renaissance : la reconnaissance...

Le nouvel ordre territorial sud-africain présente des « limites ». Les provinces n'ont pas les moyens d'une véritable politique fédérale ; les municipalités ne peuvent assumer à elles seules la redistribution des richesses, en particulier relative aux services de base ; la réforme foncière ne permet encore qu'une rétrocession très minime de l'ensemble des terres ; la revitalisation de certains espaces semble accroître localement les inégalités ; les changements de toponymes accentuent les tensions et les revendications communautaires. Les cartes semblent se transformer plus facilement et plus rapidement que la réalité cartographiée !

En réalité, les « limites » du nouvel ordre territorial sud-africain sont inhérentes à l'ensemble des motivations qui le constituent. Au-delà des objectifs officiels sur la transformation territoriale se cachent aussi des stratégies de pouvoir et d'enracinement territorial émanant de l'ANC et de ses alliés. Elles entrent parfois en contradiction avec les objectifs initiaux recherchés. De plus, ce nouvel ordre territorial se heurte au contexte économique libéral international dans lequel le gouvernement sud-africain a décidé de s'intégrer. Les priorités des « pilotes » successifs du nouvel ordre territorial sud-africain, les présidents Nelson Mandela et Thabo Mbeki jouent aussi un rôle stratégique dans ce bilan. Mandela a souhaité la « transformation » tout en prônant la « réconciliation ». Mbeki prône surtout la « renaissance ». Les deux hommes ont surtout œuvré pour la « reconnaissance » (d'une Afrique du Sud dynamique en Afrique et dans le monde). Redistribution et Réconciliation (entre Blancs et Noirs, riches et pauvres), Renaissance (de l'identité africaine) et Reconnaissance (d'un pays attractif, dynamique et pluriel) sont des notions aussi complémentaires que contradictoires aboutissant à des compromis, parfois peu lisibles mais souvent nécessaires. Les legs spatiaux et identitaires nécessitent du temps pour se résorber et douze années ne sont pas encore suffisantes pour juger de la réussite ou non du nouvel ordre territorial sud-africain.

⁴ Robben Island est un cas particulier car c'est un territoire de mémoire, et à ce titre Mandela était contre le fait qu'on change ce toponyme.

⁵ Référence faite à la Commission Vérité et Réconciliation. Voir article de Karine Maillard dans la revue Etvdes en 1997 ?